

**CONCOURS EXTERNE , SUR EPREUVES, POUR LE RECRUTEMENT DE TROIS
EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.**

Rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux différents secteurs.

JEUDI 7 AOUT 2003 (8 H00 – 11H00)

DUREE : 3 HEURES

COEFFICIENT : 2

SUJET

« A la lecture des documents qui vous sont proposés et l'aide de vos connaissances personnelles, vous décrivez l'impact du développement des loisirs et des sports sur le marché du travail.

De plus, vous vous attachez à déterminer dans quelles mesures cette tendance peut se manifester en Polynésie française. »

En pièces jointes : 5 articles, 24 pages.

par Philippe
Thillay

Animation socioculturelle : nouveaux besoins nouvelles qualifications

Le champ de l'animation

Une émergence difficile

La société industrielle est une société organisée autour du travail. Il est la valeur fondamentale qui structure l'ensemble de l'organisation sociale. La vie est le travail. Toutes les institutions se définissent par rapport au travail. Le temps de l'enfance, l'école préparent au temps de l'emploi ; le troisième âge est celui du repos bien mérité. Le temps des loisirs est celui de la récupération de la force de travail. La famille en est le vecteur privilégié. Dans ce cadre de références, le temps libre a toujours été considéré comme un temps résiduel dont on pouvait se préoccuper une fois les questions essentielles traitées. On se souvient par exemple de l'accueil qui fut fait à la création en 1981 du ministère du Temps libre.

Cette manière de voir explique pour une large part pourquoi le champ de l'animation a toujours eu des difficultés pour émerger au grand jour.

Traditionnellement le champ de l'animation est celui de l'engagement bénévole. On recense environ 600 000 associations en France dont un grand nombre agissent dans l'animation. La plupart d'entre elles sont animées aujourd'hui encore, par des responsables bénévoles.

Cela est le fait tout autant des contraintes économiques qui pèsent sur les associations que d'une volonté fortement affichée par notre société de voir l'animation de la vie quotidienne assurée par une participation volontaire des citoyens à la vie de la cité. En ce sens, les rap-

ports sociaux ne se réduisent pas à des rapports de salariat et il n'est pas souhaitable de transformer l'ensemble de la sphère sociale en des rapports de clientèle. La cohésion sociale, la convivialité n'y résisteraient pas.

Une branche professionnelle

Ce secteur d'activités est cependant devenu au fil du temps un secteur professionnel à part entière. Les centaines de milliers d'associations recensées emploient des centaines de milliers de personnels (800 000 environ) dont un nombre important dans le secteur de l'animation.

Mais la dispersion en ce domaine est aussi la règle. Si la plupart des associations n'emploient encore à ce jour aucun salarié, elles sont des dizaines de milliers à en employer quelques uns et quelques centaines ou milliers seulement à compter plus de 50 salariés.

Dans bon nombre de cas, l'emploi dans le domaine de l'animation rime avec précarité, contrats à durée déterminée, contrats à temps partiel, multi-employeurs...

Si les difficultés économiques sont pour beaucoup dans cette situation, elles ne suffisent pas à tout expliquer. L'absence de culture employeur, le passage progressif de l'engagement bénévole à l'emploi professionnel, l'absence de cadre structurant, de volonté politique pour le poser, sont autant d'éléments pouvant expliquer cette situation particulière.

Les années 80 ont marqué une impulsion nouvelle en écho au développement de l'emploi sur ce secteur d'activités avec l'apparition des premières conventions collectives, dont la dernière en date est celle de l'animation socioculturelle (1989). Ces conventions donnent un cadre institutionnel qui permet enfin d'asseoir ce secteur d'activités en plein développement sur une organisation à long terme du secteur.

L'essor de la branche professionnelle de l'animation

La société postindustrielle que nous voyons émerger prend en effet progressivement conscience des enjeux à l'œuvre dans le temps libre. Nous découvrons petit à petit un temps essentiel des sociétés développées.

Loin d'être résiduel, il est le temps privilégié de la consommation, élément déterminant du cycle économique. C'est aussi le temps de la rencontre des autres et il est en ce sens un élément déterminant de la cohésion et du développement social.

Le temps libre enfin, et c'est peut être cela l'essentiel contient un potentiel éducatif tout à fait important. Il est le temps du développement de la personne, le temps de la créativité, de la libre initiative, de la conduite de projets personnels... autant de capacités indispensables au développement des sociétés contemporaines.

Il devient un temps essentiel de la vie quotidienne des gens. Le travail n'est déjà plus pour le plus grand nombre une fin en soi,

mais le simple moyen de gagner sa vie, celle-ci étant ailleurs.

Dans cette perspective, le temps libre devient un temps à part entière et en ce sens il intéresse de plus en plus les agents économiques.

C'est ainsi que depuis quelques années, nous pouvons assister au développement d'un secteur commercial dans le domaine de l'animation.

Les clubs de gymnastique professionnels, les parcs de loisirs, les centres d'éducation à l'environnement... On ne compte plus les initiatives dont les motivations affichées ne sont plus en premier lieu le bien-être des citoyens, mais le "business" qu'il est possible de faire.

Aujourd'hui de grands opérateurs dans les domaines des services travaillent à l'organisation de ce secteur à part entière de la vie socio-économique, posant notamment comme principe que, dès lors que ce secteur offre une solvabilité individuelle ou collective, il ne doit plus être l'affaire privilégiée du secteur associatif. (Générale des Eaux, Euro-Disney, Club Méditerranée... autant de nouveaux acteurs sur ce champ d'activités)

La fonction publique territoriale

Enfin, l'emploi dans l'animation c'est aussi l'emploi dans les collectivités territoriales. Là aussi les choses évoluent. L'animation apparaît de plus en plus comme un élément déterminant du développement local, tandis que les habitants sont à la recherche de services toujours plus adaptés à leurs besoins. En ce domaine comme dans d'autres, la qualité de l'emploi devient un élément important de l'offre d'animation. Face aux contraintes économiques de plus en plus importantes, mais aussi aux exigences du public, les collectivités locales sont de plus en plus attentives à la qualité du service rendu aux usagers et par conséquent à la qualification des personnels.

Selon les circonstances ou la culture politique des élus, les collectivités locales seront tentées d'organiser ce secteur dans le cadre de la fonction publique territoriale ou bien de traiter cela sous l'angle de l'emploi privé en collaborant le plus souvent avec des associations plus ou moins para-municipales.

Mais en ce domaine également les choses risquent d'évoluer rapidement sous l'effet notamment des lois organisant la transparence des marchés publics.

Des opérateurs marchands tels ceux que nous avons évoqués précédemment, prenant acte de la solvabilité collective que représentent les collectivités locales, peuvent être tentés de proposer leurs services en ce domaine offrant une qualité de service professionnelle sans les contraintes de la fonction publique. Ils pourraient ainsi offrir une alternative aux partenaires traditionnels que sont les associations.

Si ces quelques lignes rendent compte des profondes évolutions à l'œuvre dans le champ de l'animation socioculturelle, il ne faut cependant pas cacher la difficulté que nous avons à bien décrire cette dynamique et les contours de ce secteur.

Traditionnellement non reconnu comme un secteur à part entière de la vie économique, il est particulièrement mal traité par les outils statistiques.

Ce secteur s'est progressivement organisé, au hasard des initiatives individuelles et collectives. Longtemps considéré comme non rentable, ce sont les pouvoirs publics qui ont permis sa structuration à minima. Mais cela s'est fait au gré des circonstances, des initiatives individuelles et collectives. Ainsi pour une large part, le secteur de l'animation socioculturelle relève de plusieurs départements ministériels comme la jeunesse, le sport, la culture, l'agriculture, les affaires sociales, ou la politique de la ville.....

Chacune de ces autorités de tutelle a été tentée d'organiser ce secteur à sa manière, en l'observant selon le regard qui était

le sien. Au résultat nous nous retrouvons à la tête d'une multitude de textes réglementaires qui s'organisent d'une part, autour de la sécurité dans les activités et d'autre part, des compétences nécessaires à l'encadrement de ces activités.

Ces initiatives ont souvent en commun d'avoir une approche administrative de l'animation et font l'objet de l'attention des différents lobbys intervenant dans les secteurs concernés.

Ainsi par exemple les professionnels du sport qui ont pu rendre obligatoire la détention de diplômes sportifs spécifiques pour l'encadrement professionnel de telles activités même lorsqu'elles sont pratiquées sans danger dans une simple approche de détente.

Il y a là une contradiction majeure qui apparaît chaque jour davantage entre l'action historique jouée par quelques administrations pour structurer un secteur d'activités et le fonctionnement même de ce secteur.

Le champ de l'animation aujourd'hui, s'inscrit pour l'essentiel dans le champ des activités privées. C'est donc le Code du travail qui doit servir de référence dans la gestion des relations sociales dans ce secteur, notamment en matière de qualification. Il n'est pas facile pour les partenaires sociaux de faire entendre cela à certaines administrations qui se sentent déposées, à juste raison parfois, pour partie de leur légitimité.

Ainsi en matière de qualification permanente et continue des personnels, le Code du travail donne la part belle aux organisations que sont les syndicats d'employeurs et de salariés pour organiser les qualifications en ce domaine. L'Etat joue dans ce cas, un rôle d'accompagnant facilitant la mise en œuvre des accords, rappelant le cadre légal, arbitrant parfois, incitant à l'initiative dans certaines circonstances.

L'Etat est représenté dans ce cas par le ministère du Travail et non plus un ministère ayant en charge une thématique sociale particulière.

Les perspectives

Une meilleure connaissance du secteur et des perspectives d'emploi

Les partenaires sociaux, avec l'appui du ministère du Travail ont décidé de mener une approche prospective de l'évolution de l'emploi dans la branche de l'animation socio-culturelle en organisant la conduite d'un contrat d'études prospectives. Ce travail qui devrait être achevé d'ici mars 1998 permettra d'avoir une connaissance plus objective de la réalité économique de ce secteur, de l'emploi qu'il représente et des perspectives d'évolution à moyen terme. Il devrait singulièrement aider les partenaires sociaux ainsi que les pouvoirs publics à organiser le devenir de ce secteur d'activités.

Les deux dimensions de l'animation

La structuration des activités de l'animation par la seule thématique de l'activité n'est plus appropriée. Les métiers de l'animation traversent la diversité des activités pratiquées. On peut par exemple, faire du sport dans un centre de loisirs ou de vacances comme au sein d'un club sportif ou d'une salle de sport commerciale. L'activité sportive ne se résume pas à la seule compétition, mais peut s'exercer aussi bien dans une approche de détente ou de découverte de l'environnement. On pourrait dire la même chose à propos de la culture ou de toute approche thématique de l'animation.

L'animation est devenue au fil des ans, un vaste domaine de la vie sociale qu'il n'est pas possible d'enfermer dans une approche sectorielle. Il faut dépasser les clivages thématiques traditionnels pour organiser la dimension professionnelle de ce secteur d'activités.

Il existe cependant une réelle césure au sein de l'animation ; c'est celle qui sépare l'animation marchande de l'animation non marchande. Ces deux types d'activités pour complémentaires qu'elles soient, ne fonctionnent cependant pas sur les mêmes ressorts et ne font, de ce fait, pas appel aux mêmes formes de relations sociales au sein des entreprises.

Les entreprises commerciales ont comme moteur principal la recherche de résultats positifs à proposer aux propriétaires ou aux actionnaires de l'entreprise. C'est en fonction de ce but premier qu'est organisé tout le fonctionnement et le développement de l'entreprise. Elles organisent leurs activités en fonction de la solvabilité de leur clientèle.

Les entreprises à but non lucratif que sont les associations, fonctionnent sur un autre registre. Les motivations des dirigeants et des salariés ne sont pas les mêmes. Ils agissent dans des secteurs différents, avec des ressources différentes. Les associations accordent notamment une large place au bénévolat, à la participation volontaire.

Il semble en conséquence important de prendre en compte cette double réalité et d'organiser le champ de l'animation autour de ces deux formes d'approche concurrentes et complémentaires. Dépassant les spécificités thématiques, nous pourrions ainsi voir se développer deux grandes conventions collectives de l'animation possédant en leur sein diverses annexes tenant compte des spécialités des champs thématiques.

La création d'une filière de qualification initiale

L'animation est l'un des rares secteurs qui aujourd'hui encore crée de l'emploi (NDLR : voir études régionales et données

nationales CEP dans cet ouvrage). Pour autant les entreprises de ce secteur souffrent du manque de qualification de leurs personnels. C'est l'un des rares secteurs économiques sinon le seul pour lequel il n'existe pas de filière de qualification professionnelle initiale. Les entreprises sont obligées d'utiliser les fonds de la formation permanente et continue pour pallier cette carence ce qui limite d'autant les autres formes de formation permanente. Il devrait être possible de pouvoir se qualifier dans le cadre du système de formation initiale aux métiers de l'animation. Cela n'est pas nécessairement incompatible avec la nécessaire alternance dans le cursus de formation. Des formules comme l'apprentissage, constituent des formes de qualification adaptées à ce type de démarche.

Vers la création de nouveaux métiers

En devenant un secteur à part entière de la vie sociale et économique, les métiers de l'animation ne se réduisent pas simplement à celui d'animateur. Au fur et à mesure du développement de ce secteur, de nouveaux besoins apparaissent dans le domaine de la gestion, de l'administration, de la maintenance ou des spécialités techniques par exemple... Il faut développer des postes de coordination et d'exécution. Des lignes de hiérarchie apparaissent dans un secteur qui pendant longtemps a privilégié une approche globalisante.

Il y a de la place pour tous les niveaux de qualification dans le champ de l'animation. Mais il faut veiller à développer les lignes de cohérence, à développer des profils de carrière, à jeter des passerelles entre les différents secteurs d'activité.

La création et l'harmonisation des diverses conventions collectives pourraient contribuer fortement à cela.

La place du bénévolat

Le bénévolat a joué et joue encore une place essentielle dans le développement de l'animation. Les contraintes économiques ne suffisent pas à l'expliquer. L'animation de la vie sociale repose pour une large part sur l'initiative des citoyens. C'est un élément essentiel de la cohésion et du développement social.

Au moment où notre société prend en considération les enjeux à l'œuvre au sein de l'animation, il serait pour le moins inopportun que l'exploitation des gisements d'emploi contenus dans l'animation aient pour conséquence la disparition de toute forme d'animation volontaire.

Il semble au contraire qu'il soit nécessaire d'agir sur deux plans complémentaires pour mieux asseoir le cadre institutionnel de l'animation professionnelle et volontaire.

Il est indispensable qu'au côté des professionnels il puisse y avoir des volontaires bénéficiant d'un statut leur reconnaissant qualification, protection sociale, voire indemnisation.

La reconnaissance du volontariat permettra de mieux asseoir le devenir des professionnels de l'animation en supprimant notamment, pour une large part, toutes les situations particulières qui, sous prétexte de leur donner un statut, amènent à considérer les volontaires de l'animation comme des salariés de second ordre. Ainsi par exemple, des animateurs occasionnels des centres de loisirs et de vacances.

Philippe Thillay
vice-président du SNOGAEC (Syndicat national des organisations
gestionnaires d'activités éducatives et culturelles)
et secrétaire national des FRANCAS

par
Jean-Louis
Plé

L'évolution des métiers des loisirs

Construction et perspectives de la filière jeunesse et sports

Quand Joffre Dumazedier publie en 1962 "Une Civilisation des Loisirs", le concept d'animation prend forme en France dans le cadre d'une croissance économique forte. Les projets qui en découlent doivent permettre à chacun de prendre sa place dans le processus de développement économique. Ils vont se caractériser par la création d'équipements, le recrutement de professionnels et une forte intervention des pouvoirs publics. Et pourtant, le loisir n'a pas été un concept porteur de politiques importantes en France.

dans un ouvrage récent¹, G. Poujol note "que les analyses et les théories des loisirs sont reprises dans la plupart des pays occidentaux sauf en France. L'idéologie de l'animation est incompatible avec une notion de loisirs qui suppose délassement et divertissement... En France, l'organisation des loisirs n'a plus jamais été considérée depuis 1936 comme un problème d'intérêt et susceptible de faire l'objet de politiques publiques ; on a préféré des politiques d'animation ou bien des politiques culturelles... La notion de loisir a été proscrite idéologiquement depuis le début des années soixante".

Le même auteur note que "l'animateur, surtout dans sa version socioculturelle, organise bien des activités de loisirs même lorsqu'un projet éducatif n'en est pas absent. Il semble bien que sa définition à minima soit : "l'animation travaille sur et dans le temps libre des autres".

Temps libre aujourd'hui par rap-

port à quoi ? Trente ans après, l'animation a un autre rôle dans la crise économique. Il ne s'agit plus d'apprendre à consommer mais de développer, de créer, de réagir contre l'exclusion. En même temps, les loisirs sont devenus un grand marché de consommation. La réflexion sur le travail est remise à l'ordre du jour. Le concept est revisité à l'aube d'une nouvelle organisation sociale. On est dans le creux d'une vague qui va porter une société aux valeurs nouvelles, éclairées par les conséquences des innovations technologiques...

La diversification du système d'animation

Dans un article maintenant ancien², mais toujours d'actualité, nous avons mis en évidence, que le phénomène d'animation, parti d'un discours idéologique, était devenu une réponse aux besoins de la

L'implication du ministère de la Jeunesse et des Sports et des organismes de formation de la mouvance associative dans la formation des acteurs du temps libre s'explique par cette tradition militante et par les pratiques d'éducation populaire développées pour se battre contre les ruptures sociales. Elle surprend toujours les partenaires étrangers pour lesquels la notion de loisirs renvoie au consumérisme et à la récréologie.

Dès 1962, le ministère a accompagné la formation des premiers animateurs de loisirs formés par l'Union française des centres de vacances (UFCV), avant que ne soit créé le diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire, puis progressivement toute une filière de formation.

L'objet de ce texte est d'éclairer à l'aide de quelques points de vue la situation actuelle et comment une filière de formation s'est créée au regard de l'évolution d'un champ professionnel.

En effet, si le système d'animation s'est fortement diversifié, les dispositifs de formation préparant à son encadrement ont tenté de faire de même pour répondre aux besoins des acteurs.

1 G. Poujol, guide L'Animateur socio-culturel, Dunod, 1996.

2 M. Genève et J.-L. Plé, Si l'animation m'était comptée ? Vers une diversification du système d'animation, in Cahiers de l'animation n° 61-62, 1987.

LES ÉVOLUTIONS DANS LES DOMAINES DES LOISIRS

libre. Elle s'inscrit dans une problématique de mieux être et de mieux avoir, et non de "plus avoir". De ce fait, n'étant plus messianique, elle se diversifie au niveau de sa pratique et de ses acteurs".

Pour illustrer cette diversification, nous avons tenté de construire un schéma de lecture économique d'un projet d'animation autour de quatre axes (voir schéma n° 1 : "Grille de lecture des différentes variables du système économique d'animation", ci-dessous) :

- l'axe de la finalité (est-ce que le projet est lucratif, ou non lucratif ?) ;
- l'axe du financement (est-ce que le projet est assuré financièrement sur des fonds publics ou des apports privés et selon quel pourcentage ?) ;

- l'axe du prestataire (est-ce que le projet est porté par des bénévoles, des professionnels salariés ou des travailleurs indépendants ?) ;

- l'axe de l'accès à l'activité (s'agit-il d'une initiative relevant de la volonté d'un groupe - collectivité locale, services de l'Etat, prestataires de service - ou de la volonté d'un individu.

Depuis cette réflexion, dix ans se sont écoulés et les tendances d'évolution amorcées lors de cette période se sont développées.

Nous pointerons plusieurs aspects de cette évolution qui doivent être pris en compte pour définir une réelle politique de formation professionnelle : la situation des associations, les projets d'animation et le développement de l'initiative privée.

sionnelle des syndicats d'associations-employeurs (UNISAE) qui a pour finalité :

- de permettre à leurs salariés de trouver un véritable cadre professionnel organisant les relations salariales au profit des secteurs d'activités, par une gestion dynamique au service d'un mouvement associatif ;
- de favoriser l'émergence d'un statut de volontariat ;
- de développer une véritable culture employeur au sein de laquelle le respect des droits des salariés et la mobilisation du volontariat seront des conditions à la réussite des associations.

Au-delà des engagements des uns et des autres, cette réunion des acteurs professionnels sur le projet d'entreprise associative va permettre une unité de représentation auprès des pouvoirs publics et certainement, à moyen terme, faciliter la construction d'un grand secteur professionnel de l'économie sociale.

Aujourd'hui, on situe à environ 69 509 le nombre d'établissements, dont la grande majorité (près de 80 %) a moins de 10 salariés (personnels d'animation, administratifs et techniques).

Le nombre des emplois toutes catégories confondues est évalué à près de 564 975, la majorité d'entre eux se situent sur les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Pays de Loire, Nord-Pas-de-Calais.

Cette reconnaissance des différentes composantes de l'animation comme secteur d'activité est effective : l'élaboration des contrats d'études prospectives (CEP) et des contrats d'engagement de développement de la formation professionnelle en sont la preuve.

Ces procédures, qui relèvent du ministère du Travail, sont réalisées pour la convention du Tourisme social, pour les Centres sociaux et Foyers de jeunes travailleurs. Un CEP est également en cours pour l'animation socioculturelle.

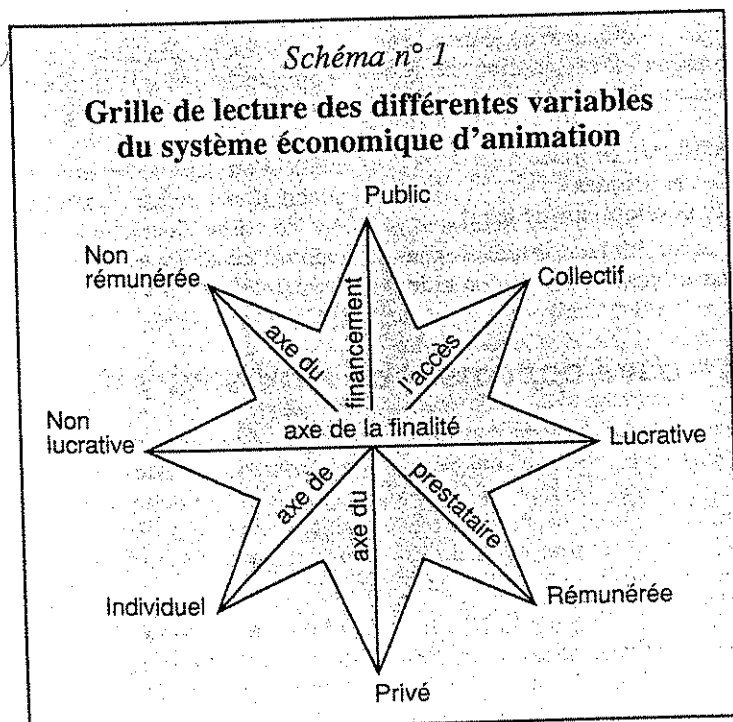
Par ailleurs, plusieurs régions passent actuellement des contrats d'objectifs avec les

La situation des associations

Les associations sont aujourd'hui arrivées à un stade de développement où elles représentent un poids économique fort et un enjeu en termes de création d'emploi.

Elles sont maintenant structurées en branches professionnelles -

les principales conventions collectives concernées sont celles du Tourisme social, des Foyers de jeunes travailleurs, de l'Animation socioculturelle, des Centres sociaux. Les syndicats d'employeurs sont regroupés en une Union nationale interprofes-



représentations régionales de ces branches professionnelles sur des problématiques adaptées aux besoins régionaux : formation, communication, information, promotion...

Cette évolution est reconnue par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Il convient, en effet, de procéder à la création d'instances de concertation adéquates pour aborder la question de l'emploi et de la formation ; c'est ainsi qu'a été ouvert le dossier de création d'une commission professionnelle consultative. En attendant sa création, un groupe de travail mixte a été mis en place en 1996, dont le

fonctionnement doit être considéré comme une préfiguration.

Notons cependant les difficultés à prendre en compte l'ensemble du secteur d'activité. Le secteur de l'animation sportive est déjà plus ou moins naturellement couvert par certaines conventions, malgré l'absence de convention générale sur le domaine sportif. De nombreux éducateurs sportifs trouvent des débouchés dans les associations qui dépendent du tourisme social, de l'animation ou des centres sociaux et certaines associations sportives préfèrent adhérer à ces conventions plutôt que de se trouver sans référence.

en milieu urbain comme en milieu rural. En milieu urbain, elles vont se concrétiser par des animations de quartiers dans le cadre de la politique de la ville pour tous les publics, par le développement des services de proximité, l'aide à la création d'entreprises d'insertion...

En milieu rural, on assiste à un investissement fort des communes ou des syndicats intercommunaux pour faciliter le développement économique, notamment par les activités touristiques. Une implication directe en milieu d'accueil, d'accompagnement, de création de prestations touristiques, entraîne un fort besoin d'animateurs de développement, d'animateurs sportifs et socio-culturels facilitant la vie locale.

Les projets d'animation

Deux grandes orientations semblent se dessiner : faciliter la cohésion sociale et mettre en place des politiques de développement local.

● Faciliter la cohésion sociale

Cette orientation a essentiellement pour finalité d'éviter les ruptures et l'exclusion dans la communauté. Elle vise aussi bien les jeunes que les personnes du troisième âge. Elle va toucher les questions de santé, la prévention des situations à risques, les problèmes de l'interculturel. Elle va faciliter l'insertion par tous les moyens : périscolaire, activités de loisirs, animation générale, aide à l'emploi, organisation de formation. Toutes les actions facilitant le développement de la qualification sociale de la population seront mises en œuvre de façon adaptée aux contextes locaux.

En ce qui concerne la jeunesse, face au débat sur l'aménagement des rythmes scolaires, les familles se tournent de plus en plus vers les communes pour que soient proposées des activités d'animation aux jeunes durant leur temps libre, dans un souci de prévention. Une enquête de la JPA³ montre que les centres de loisirs sans hébergement ont de

plus en plus une action sociale envers un public défavorisé et recrutent de plus en plus de professionnels de l'animation : 40 % possèdent un BEATEP ou un DEFA.

En milieu rural, ce souci de prévention est allié au souci de maintien au pays de populations jeunes.

Cette politique amène les collectivités territoriales à développer, plus particulièrement pour la jeunesse, les conseils municipaux d'enfants et de jeunes, les réseaux d'information et les actions de prévention santé.

● Mettre en place des politiques de développement local

Les politiques de développement local se mettent en place

Les modalités de mise en œuvre de ces orientations varient sans qu'il soit honnêtement possible de faire ressortir une réelle tendance. Le choix de la gestion directe, par la collectivité territoriale, l'association de gestion ou l'appel d'offres à une association relève du contexte local.

Sans se substituer aux initiatives individuelles ou associatives, les collectivités locales tentent donc, par leur action, de favoriser la participation de tous et de renforcer le lien social. L'aide des collectivités à la création de services de proximité qui soient créateurs d'activités et indirectement d'emploi, en s'appuyant sur le tissu local, est une réponse au chômage, à la pauvreté et à l'isolement.

Le développement de l'initiative privée

Les formes d'intervention de l'initiative privée se sont développées sous des facettes variées qu'il convient de bien distinguer, leur finalité étant différente (voir l'encadré, p. 15 : "Les structures d'animation").

Premier cas, celui de l'entreprise individuelle ou collective de services marchands centrée

sur les loisirs : les salles de mise en forme, les guides de montagne, les professeurs de ski, de golf, guides de pêche, etc., les équipements de loisirs sportifs de proximité.

Deuxième cas, celui des entreprises individuelles menées à titre indépendant, par des opérateurs qui vont vendre des pres-

3 Jeunesse au plein air (association d'éducation populaire).

LES ÉVOLUTIONS DANS LES DOMAINES DES LOISIRS

tations ou organiser des activités pour les collectivités locales, les particuliers, les associations. A titre d'exemple : le conteur qui travaille pour des animations dans les maisons de retraite, organise des veillées dans le cadre de centres de vacances mais aussi contribue à organiser une manifestation autour du conte et du livre.

Troisième cas, celui des entreprises commerciales qui s'impliquent dans le développement de projets d'activité d'animation sportive ou socioculturelle, au

titre "d'entreprise citoyenne" et qui vont faciliter la réalisation d'actions publiques ou associatives : création de clubs d'entreprises pour aider les sportifs de haut niveau à se réinsérer ou à mener leur carrière, apports financiers pour aider la création d'emplois dans le cadre de la politique de la ville, mécénat et sponsoring.

Ces implications nouvelles et variées supposent que les animateurs connaissent les caractéristiques de ces différents milieux et leurs enjeux pour déterminer des stratégies d'action.

Quelles activités, pour quel projet ?

Dans une société où le temps libre est pour beaucoup contraint, c'est-à-dire non volontaire, où la nouvelle organisation du travail amène à poser la question des valeurs et du sens, une nouvelle donne est en train de se construire, où il conviendra de distinguer la notion d'activité, de travail et d'emploi.

Les activités de service aux personnes, que les économistes appellent "les activités du tertiaire relationnel", vont se développer. Dans ce cadre, le mouvement associatif, l'engagement volontaire et la formation continue doivent prendre de nouvelles significations dans une autre organisation du temps de vie.

Un certain nombre d'activités de loisirs sont maintenant stabilisées et intégrées. D'autres activités naissent. Des publics nouveaux apparaissent qui expriment des demandes précises : les personnes âgées par exemple.

Enfin, ces activités, si certaines d'entre elles correspondent à une demande solvable, sont souvent liées à des politiques publiques.

Elles ont, en tout cas, la caractéristique de créer du lien social et de la socialisation quels que soient le public et leur finalité.

Il nous a semblé intéressant de tenter une illustration des activités du champ. La typologie pro-

posée est imparfaite mais elle sert à montrer la diversité des activités mises en place dans le cadre des "loisirs" et peut aider des personnes à clarifier leur projet professionnel. Nous distinguerons :

● **le secteur scolaire, péri scolaire, extra-scolaire**, avec des activités à finalité éducative et récréative comme, par exemple, l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, l'aide au devoir, la médiation scolaire, l'animation de vie... ;

● **le secteur socioculturel tout public**, avec des activités à finalité sociale éducative et récréative (médiation du livre, loisirs de proximité, éducation à l'environnement, activités physiques et sportives de mise en forme, par exemple) ;

● **le secteur d'aide à la collectivité**, avec des activités à finalité de cohésion sociale (animation de quartier, accueil et information, médiation, administration, action humanitaire hexagonale, hébergement sanitaire et social, par exemple) ;

● **le secteur d'aide au développement local et touristique**, avec des activités à finalité socio-économique (valorisation du patrimoine culturel et de l'environnement, organisation de manifestations et de festivals, création de produits touristiques, par exemple).

Les structures d'animation

Initiative individuelle :

- artistes
- travailleurs indépendants
- EURL (entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée)

Initiative collective :

- entreprises sans finalité lucrative
 - associations
 - G.I.E.
 - G.I.P.
- entreprises à finalité lucrative
 - SCOP
 - SARL
 - SA...
- services d'intérêt général
 - services municipaux, département, régionaux
 - groupements de pays
 - chartes intercommunales
 - communautés de communes
 - syndicats intercommunaux...

La mise en place de ces activités, quel qu'en soit le secteur, va supposer des personnes chargées de les encadrer, des compétences techniques, des compétences relationnelles, d'accueil, d'adaptation aux publics et aux situations. C'est pourquoi il nous paraît important de reprendre ici, pour illustrer notre propos, la démarche "prestation" élaborée en 1990 par les groupes experts du ministère dans le cadre du chantier "schéma directeur des formations" (voir schéma n° 2 : "Tableau d'analyse des prestations" p. 16).

En effet, comment définir une politique de formation sans identifier les compétences à maîtriser pour mettre en place une prestation, une activité, un produit, selon le lieu d'origine du projet et sa finalité ?

Les groupes experts ont identifié "quatre finalités, agissant comme des pôles, dont les degrés d'attraction permettent de définir des prestations types" :

- **Première finalité : améliorer l'insertion sociale.** Elle demande que soit précisé si la prestation s'adresse à un public homogène (qui ne demande pas d'effort

LES ÉVOLUTIONS DANS LES DOMAINES DES LOISIRS

d'adaptation particulier), à un public hétérogène (un effort doit être fait sur le plan linguistique ou culturel par exemple), à un public en difficulté d'insertion (problème d'emploi) ou en difficulté de socialisation (handicap important supposant une prestation spécifique).

- **Deuxième finalité : l'aide à l'acquisition de technicité, de savoir-faire.** Trois niveaux ont pu être distingués : pragmatique de base, professionnel et de haut niveau.

- **Troisième finalité : l'aide à l'acquisition de connaissances ou de savoirs.** Là aussi, des distinctions peuvent être faites en fonction de la prestation. On peut citer des connaissances empiriques (quotidiennes), élémentaires (de base), confirmées (de haut niveau), d'expertise (maîtrise totale).

- **Quatrième finalité : l'aide à la réalisation ou au développement personnel qui peut**

prendre quatre dimensions : intuitive, standardisée, individualisée (construction sur plusieurs options) ou personnalisée (prise en compte des projets individuels).

Chaque prestation a une finalité prioritaire, mais ne peut exclure une réflexion sur les autres finalités. Pour que le produit soit adapté à la commande, les opérateurs doivent nécessairement passer par cette réflexion. Les

compétences et les savoir-faire ne sont, en effet, pas forcément transférables sur l'ensemble des secteurs.

Les différents paramètres - évolutions du mouvement associatif, évolutions des politiques d'animation, ouverture au secteur privé et réflexion sur les composantes techniques d'une prestation - doivent être pris en compte pour l'élaboration d'une stratégie de formation.

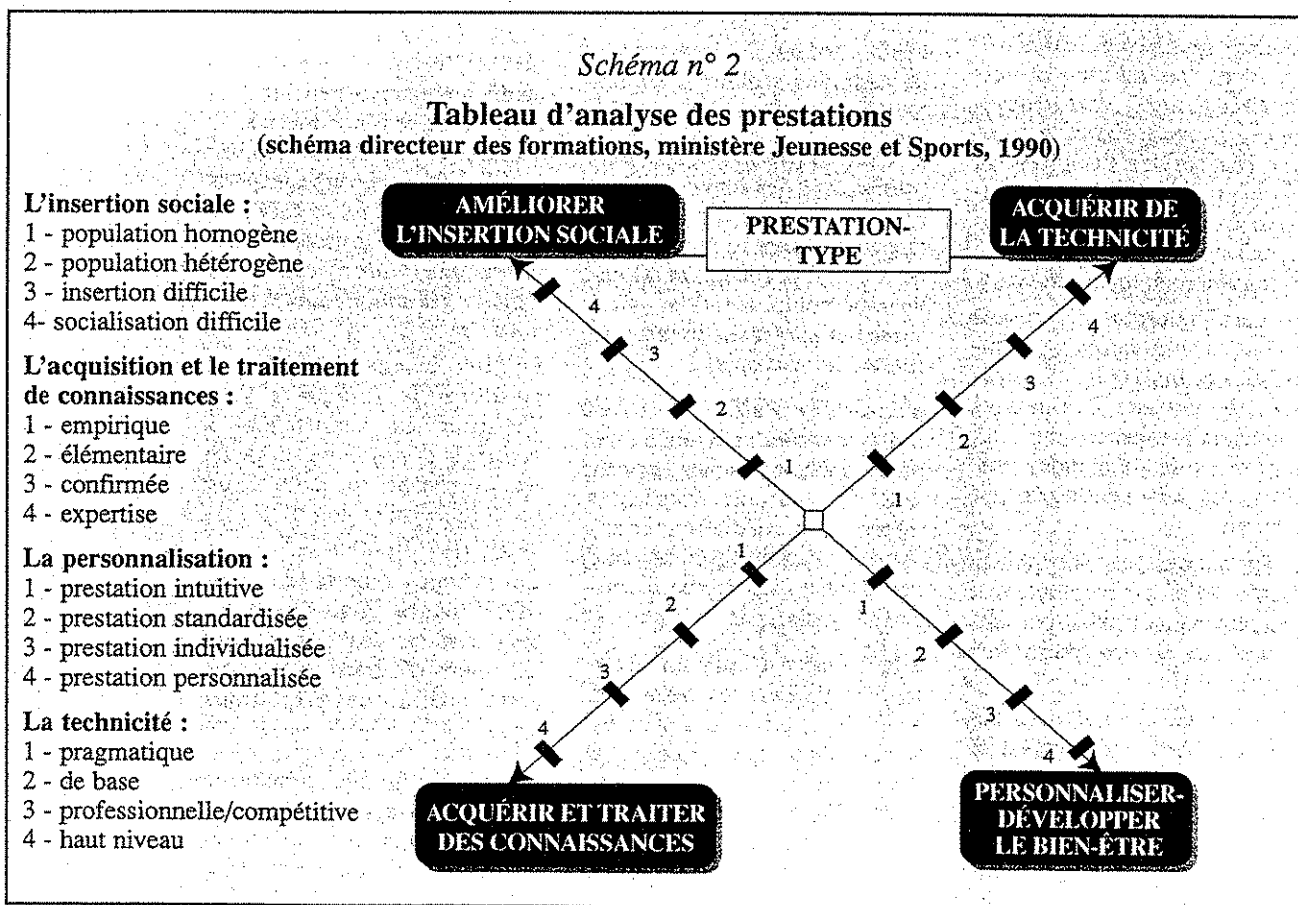
Une stratégie pour la formation

Les emplois et le marché du travail

G. Poujol donne comme définition de l'animateur : "un travailleur social qui agit dans et sur le temps libre des autres. Même s'il exerce des activités dans des lieux contraints, ou en direction de jeunes en situation d'insertion. Toutes les enquêtes le confirment, quel que soit le

domaine où il travaille, social, socioculturel ou culturel".

A ce jour, la lecture des conventions collectives montre la diversité des différents emplois. Le terme d'animateur est lui même utilisé à différents niveaux : pour un emploi déterminé situé



LES ÉVOLUTIONS DANS LES DOMAINES DES LOISIRS

à un niveau de qualification ou pour déterminer une tâche liée à toutes les responsabilités d'un secteur.

Dans tous les cas, les enquêtes menées par les différents acteurs montrent que les classifications sont nombreuses :

- d'après une enquête menée par le ministère de la Jeunesse et des Sports (S.D.F. 1988), 37 emplois cibles ont été identifiés, dont 15 au centre de l'activité d'animation ;

- la nomenclature des métiers territoriaux du CNFPT en fait apparaître une trentaine ;

- le fichier Rome permet d'en identifier huit ;

- la nomenclature de l'Observatoire des professions de l'animation de 1993 fait apparaître cinq profils génériques (animateur, assistant de loisirs, animateur technicien spécialiste, animateur socioculturel ou socio-sportif, responsable de structure et agent de développement).

L'accroissement important du nombre d'emplois dans les services non marchands et les services aux ménages (75 % sur cinq ans sur le secteur loisirs et sports - étude Cedaet pour l'APEC, 1993) peut être analysé en fonction des caractéristiques présentées ci-après.

- Le marché du travail dans l'animation comprend un marché primaire, qui concerne essentiellement les cadres et doit tenter de stabiliser la pérennité des entreprises, et un marché secondaire, constitué des opérateurs de terrain chargés de mettre en œuvre les activités. Les situations y sont très diversifiées avec quelques tendances : précarité, attraction des jeunes pour le secteur, utilisation parfois abusive des dispositifs d'insertion, présence fréquente d'une main-d'œuvre non qualifiée et recrutement de personnel techniquement compétent, mais sans qualification d'animateur.

Il convient de noter qu'un tiers des salariés n'a pas de diplôme d'animation et que près de la moitié exerce avec des diplômes non professionnels.

- Par ailleurs les collectivités territoriales ont reconnu à part entière l'importance des activités physiques et sportives (APS), en facilitant la création d'une filière spécifique dans la fonction publique territoriale. Trois cadres d'emplois ont été créés : conseiller des A.P.S. (cadre A), éducateur territorial des APS (cadre B), opérateurs des APS (cadre C).

Le nombre d'emplois identifiés sur le secteur sport dans les collectivités territoriales est de 45 000, dont environ 16 000 sur les postes situés "au cœur" des activités physiques et sportives.

Il est encore trop tôt pour se rendre compte des conséquences de la création de cette filière, les premiers concours de conseiller et d'éducateur ayant été organisés ces deux dernières années.

- Dans le domaine de l'animation, après de longues années de cheminement, le dossier avance et doit être résolu en 1997. Il donne lieu à beaucoup d'échanges et de débats contradictoires entre les acteurs, notamment sur le nombre des animateurs. L'enquête du Centre

national de la fonction publique territoriale (CNFPT) estime à environ 8 000 personnes le nombre des animateurs et aides animateurs (contractuels ou titulaires dans un cadre d'emploi). Les enquêtes de l'INSEE et du CNFPT donnent un chiffre de l'ordre de 35 000 en comptant toutes les personnes qui travaillent dans les services animation (CNFPT, note de conjoncture de l'observatoire de la fonction publique territoriale n° 3, décembre 1995).

Un projet de cadre d'emploi spécifique aux animateurs vient cependant d'être adopté par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

A l'issue d'une étude réalisée par l'Observatoire des professions d'animation, la conclusion était qu'il fallait "diversifier l'offre de formation existante, renforcer le caractère professionnel des formations, mettre en place des cursus qui facilitent la mobilité". Cette observation était faite en 1988. Elle a été progressivement mise en action au travers de la politique de formation du ministère, autour de sept principes de travail.

par
Jean-Pierre
Augustin

Loisirs et société, un nouveau rapport au monde

depuis le tournant des années soixante, la place des loisirs ne cesse de s'affirmer dans la société française. La multiplication et la diversification des activités et des institutions ludiques, sportives, culturelles, touristiques, scientifiques et techniques sont des éléments majeurs des transformations sociales, elles assurent une visibilité accrue à un ensemble complexe de pratiques et renforcent la dimension festive de la société.

Se pose d'emblée la question de définir le loisir car les sciences humaines, comme le sens commun, mettent souvent les mêmes faits sous des mots différents ou utilisent les mêmes mots pour désigner des faits différents. Nous avons choisi de conjuguer les loisirs au pluriel considérant qu'ils désignent des activités libre-

ment choisies en fonction des goûts et des aspirations de chacun. Il est largement admis aujourd'hui que le couple travail-loisir, où ce dernier n'était qu'un complément ou une compensation au travail, est dépassé. Les loisirs sont devenus une réalité tangible et correspondent à un temps social où priment les trois dimensions de délassement, de divertissement et de développement des individus. Inscrits dans le temps libre, ils ne doivent pas être confondus avec le temps hors travail dans la mesure où les temps contraints (transports, obligations familiales) s'ajoutent aux temps de travail et diminuent d'autant les temps libérés pour les loisirs. Les loisirs restent le temps des choix et tous les indicateurs confirment que la place qu'ils occupent progresse et qu'ils participent aux mutations sociales.

appartenances sociales, et l'enquête de l'INSEE publiée dans "Données sociales" en 1990 souligne que le temps libre joue un rôle décisif dans la reproduction et la consolidation des différences entre sexes et groupes sociaux.

Les jeunes participent cependant à l'invention d'une culture et d'une socialité spécifiques. Ils gèrent leurs loisirs sous forme de plus en plus privative et individuelle, que ce soit à partir du marché privé ou des structures collectives qui fonctionnent comme prestataires de services. Dans ce jeu, la famille et l'école ne sont plus les seuls lieux de transmissions de modèles et l'idée même de modèle est en partie dépassée ; les jeunes sont passés insensiblement, mais profondément, d'une position de dépendance à la revendication d'une autonomie, et parfois à sa conquête, certes problématique, mais bien réelle. L'allongement de la scolarité a contribué à faire du groupe de pairs une référence obligée et a forgé une culture juvénile indépendante des lieux traditionnels de socialisation. Cette culture se trouve socialement reconnue et a gagné sa place dans l'espace public, elle est visible dans les banlieues comme dans les centres des villes. Mais l'homogénéisation culturelle qui fait participer la plupart des jeunes au même univers, comme l'affirmation d'une sociabilité qui leur paraît propre, ne doit pas cacher les frustrations liées aux inégalités sociales. Jamais peut-être la banlieue n'a été aussi proche et aussi éloignée de la cité.

Les activités de loisirs des adultes se modifient également, les taux de lecture, de participation aux spectacles et de fréquentation des musées en témoignent. Les musées et

La diversification des loisirs

Cette progression qui intéresse toutes les classes d'âges prend des formes variées. Les enfants et surtout les jeunes ont aujourd'hui "leurs" loisirs qui se sont extrêmement diversifiés. Les enquêtes menées par le ministère de la Culture soulignent que les jeunes ont fortement contribué à l'essor de l'écoute musicale sur disque, cassette, baladeur et F.M. qui caractérise avec la télévision la vie culturelle de cette fin de siècle. Musique enregistrée, télévision et sorties entre copains résumant quelques tendances culturelles des jeunes. A côté des activités individuelles ou pratiquées dans le cadre de groupements éphémères, les loisirs organisés n'ont cessé de s'adapter aux besoins

de la société. Centres de loisirs (y compris de la petite enfance) et de vacances, équipements de proximité, clubs, foyers, maisons et centres d'animation couvrent le territoire et offrent de multiples activités d'initiation et de perfectionnement artistiques et culturels.

Du côté des activités physiques et sportives, les évolutions sont encore plus fortes. Les jeunes restent de loin le groupe le plus pratiquant, que ce soit dans les sports individuels (natation, judo, gymnastique, ping-pong et tennis...) ou collectifs (football, basket, handball...). Si les progressions sont partout à la hausse, les écarts existent toujours entre les pratiques des filles et des garçons ou selon les

PRÉFACE

les expositions, par la qualité des produits offerts, ont su séduire de nouveaux publics. Ces pratiques individuelles se doublent d'un accroissement de la participation associative. Une enquête publiée par le CREDOC en 1993 montre qu'ils sont plus nombreux à se regrouper dans les associations sportives (15,3 % en 1980 et 19,4 % en 1992) et dans des associations culturelles (12,2 % en 1980 et 16,6 % en 1992). La faveur pour le sport n'est pas seulement un effet de mode, elle traduit la recherche de nouvelles formes de sociabilité, particulièrement forte chez les classes moyennes et les catégories aisées, même si les dernières années montrent un tassement de la progression des adhésions.

La participation des adultes aux associations culturelles est aussi sensible, et là, à la différence des activités sportives, la fréquentation des femmes est légèrement plus forte. Dans ces divers domaines, la présence accrue des plus âgés est à souligner. Elle peut être analysée comme une façon pour les actifs de se préparer à la retraite, mais elle est sans doute aussi une solution de remplacement permettant de maintenir un réseau de relations satisfaisant. Les activités ludiques des plus de cinquante ans et notamment des retraités se sont largement diversifiées en raison d'une amélioration des conditions de vie, de la santé physique et du fait

qu'ils disposent de revenus supérieurs à ceux des personnes âgées des générations antérieures.

Dans tous les cas, les activités de loisirs organisés bénéficient du soutien des pouvoirs publics. Les collectivités locales et les institutions qui leur sont liées ont recours à de nouveaux stratagèmes pour faire vivre la ville, les quartiers et les villages. Si les logiques spatiales qui différencient les fonctions centrales et périphériques sont parfois renforcées par les groupes sociaux qui s'y meuvent, on assiste à des changements donnant de nouvelles configurations à l'organisation culturelle de la société. Des décloisonnements en chaîne mêlent traditions et innovations dans des formes modernes de participation et d'expression. Un des phénomènes les plus récents est lié à la création d'événements qui sont susceptibles de mobiliser les foules en assurant un mélange des publics. Les fêtes nationales comme celles de la musique, du sport ou la journée du patrimoine amènent à réinvestir les espaces publics, et leur succès est facilité par l'accentuation des mobilités qui remettent en cause l'organisation méthodique des lieux de proximité. Ces événements soulignent à la fois le désir de rupture avec le quotidien et l'intérêt pour les grands rassemblements collectifs.

Le temps des voyages

Le temps des loisirs, c'est aussi le temps des vacances et du tourisme et depuis vingt ans, les Français partent chaque année plus nombreux : en 1994, 62 % sont partis au moins une fois contre 49 % en 1972. Là aussi les différences restent sensibles selon les âges et les conditions sociales ; les plus jeunes, les plus

bitude des voyages durant leur vie active et profitent du fait que le temps ne leur est plus compté pour partir en dehors des périodes estivales. La diffusion des vacances reste surtout le fait des séjours d'été. En 1994, le taux de départ d'été est deux fois plus élevé que celui de départ d'hiver, mais la progression globale fait que 30 % des Français sont partis en vacances durant l'hiver 1994 alors qu'ils n'étaient que 16 % dans ce cas en 1974.

La généralisation des départs en vacances reste une tendance forte même si les cadres moyens (80 %) et les cadres supérieurs (90 %) apparaissent toujours comme privilégiés alors que les agriculteurs ont un rapport différent aux vacances. L'écart entre les taux de départ des catégories socioprofessionnelles les plus opposées est passé de 73 points en 1974 à 47 en 1994. Cette homogénéisation très relative est le résultat de l'évolution des comportements autant que des transformations de la structure sociale. Les rapprochements qui s'observent quant à la durée des séjours viennent aussi des cadres, puisque partant toujours plus longtemps que les autres en vacances, ils ont été amenés à la réduire de 29 à 27,4 jours entre 1972 et 1994.

Les jeunes de leur côté sont attirés par les voyages, ils sont sensibles à l'attrait du tourisme sportif qui leur permet à la fois de satisfaire leurs passions et de découvrir le monde. Les organismes ont su s'adapter à ce marché comme en témoignent le succès de l'UCPA et de multiples initiatives locales, nationales et internationales. Pour les jeunes des banlieues, le succès des "opérations été" intéressant chaque année plus de 300000 d'entre eux, a amené le changement de l'intitulé du dispositif qui s'appelle désormais "villes, vie, vacances".

Un secteur de création et de participation

La mutation des activités de loisirs, trop brièvement évoquée ici, s'inscrit dans les changements profonds qui traversent la société française et intéressent la totalité des temps sociaux.

Tout laisse à penser que le système de valeurs fondé sur un projet d'intégration pour tous par le travail collectif est en train de se défaire et nombreux sont ceux qui considèrent possible de faire du temps libre un temps nouveau de création et de participation.

Ce temps pouvant déboucher sur une utilité reconnue et sur des emplois nouveaux dans le jeu du marché ou dans le cadre de l'économie sociale. Les changements en cours amènent l'apparition de valeurs plus individuelles qui transforment le rapport à soi, le rapport aux autres et le rapport à l'espace. Les limites du contrôle social reculent, laissant apparaître un nouvel espace d'expression libre pour l'exercice du corps, la culture et le développement d'activités plus spontanées et plus autonomes.

Ce nouveau rapport à soi joue sur le rapport aux autres et sur le cadre familial, scolaire, professionnel et des loisirs ; les divisions entre groupes sociaux et classes subsistent mais deviennent plus souples.

Enfin, le rapport à l'espace change, les déplacements, les voyages, l'ouverture au monde et la possibilité de vivre en symbiose avec des éléments de la nature prennent de nouvelles formes ; le courant écologique, l'attrait pour les activités de plein air et de pleine nature, témoignent de l'importance de ce mouvement qui favorise la création de nouvelles territorialités et prolonge l'espace du

quartier et de la résidence bien au-delà des agglomérations.

Alors que les rapports de voisinage se transforment et s'atténuent, de nouvelles solidarités se construisent, opposant le territoire de l'ici et le territoire de l'ailleurs ; elles permettent à chacun d'être d'un et de plusieurs lieux et milieux à la fois, chacun redéfinit son identité en cherchant dans des pratiques de loisirs fluctuantes et diverses, de nouveaux sens à son rapport au monde.

Les temps libres forcés se sont ajoutés aux temps libres conquis, mais le foisonnement et l'individualisation des pratiques de loisirs ne suffisent pas à cacher les fractures du lien social.

L'atomisation ou la communautarisation des conduites ne saurait dispenser d'imaginer des formes d'actions collectives compatibles avec les aspirations de l'ensemble de la société. Des activités aussi variées que celles proposées par les institutions de loisirs ont des finalités communes et sont plus qu'un simple complément ou une compensation au travail productif.

A côté de ce dernier, un secteur d'animation s'organise progressivement, intéresse toutes les classes d'âge et offre des perspectives susceptibles de faciliter l'insertion de chacun.

Ce secteur complexe, enraciné dans l'histoire sociale du pays, a donné lieu à des interprétations divergentes ; certains l'identifient à une prothèse destinée à permettre l'adaptation à une société en crise ; d'autres, en raison de sa diversité refusent, de lui reconnaître une consistance.

Nous proposons de le considérer comme un système intermédiaire d'action et de développement culturels jouant sur le

Références bibliographiques

Des loisirs et des jeunes - AUGUSTIN (J.-P.) et ION (J.), Paris, Éd. Ouvrières, 1993, 144 p.

Sport, géographie et aménagement - AUGUSTIN (J.-P.), Paris, Nathan, 1995, 256 p.

Quartiers fragiles, développement urbain et animation - AUGUSTIN (J.-P.) et GILLET (J.-C.), éd. Presses universitaires de Bordeaux, 1996, 194 p.

Les loisirs forment la jeunesse - BOZON (M.), in Données sociales, INSEE, 1990.

Aspirations et conditions de vie des Français - CREDOC, rapport technique, 1986.

Les pratiques culturelles des Français - DONNAT (O.) et COGNEAU (D.), 1973-1989, Paris, La documentation française, 1990.

Révolution culturelle du temps libre - DUMAZEDIER (J.), 1958-1988, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1988, 303 p.

Association, l'âge de raison - FOUREL (C.) VOLATIER (J.-L.), in consommation et mode de vie, CREDOC n° 78 juin-juillet 93.

Animation et animateurs, le sens de l'action - GILLET (J.-C.), Paris, L'Harmattan, 1995, 326 p.

Les pratiques sportives des Français - IRLINGER (P.), MÉTOUDI (M.) et LOUVEAU (C.), Paris, INSEP, 1989, 666 p.

Les pratiques culturelles des jeunes - PAUREAU (F.), Paris, La documentation française, 1992, 221 p.

Les cultures sportives - POCIELLO (C.), Paris, PUF, 1995, 287 p.

Les vacances - RAUCH (A.), Paris, PUF, 1993, 129 p.

Les loisirs - UE (R.), Paris, PUF, 1993, 129 p.

double registre de la régulation et de la valorisation sociale.

Un immense ensemble de pratiques, d'activités et de métiers reste à développer mais aussi à inventer autour des loisirs pour accompagner les mutations de la société.

Jean-Pierre Augustin
professeur à l'université
Bordeaux III
IUT Michel de Montaigne

par
Olivier
Douard

Les loisirs et l'animation : à la croisée du culturel, de l'éducatif et du social

Un guide sur les métiers du loisir, conçu comme un outil pratique d'information et d'aide à la décision individuelle ou collective en matière de formation professionnelle, se devait d'aborder la place singulière qu'occupent l'animation et les animateurs dans la sphère des loisirs.

au-delà des représentations immédiates, du sens commun, qui peuvent faire faire à chacun un lien "logique" rapide entre loisir et animation, il peut être troublant de constater la réalité de ce lien logique dans l'analyse des différentes étapes de la création, de l'organisation, de la gestion et de la mise en vie des activités de loisirs. Que l'on considère les composantes traditionnelles, "historiques", des loisirs ou les évolutions récentes, les animateurs sont présents. Bien plus, il semble que ces évolutions récentes fassent une place encore plus grande aux animateurs. L'évolution de l'organisation des différents temps de vie des individus dans nos sociétés occidentales, la proximité nouvelle entre certaines formes de loisirs et certaines formes d'interventions de l'action sociale, comme la prévention de la délinquance, l'éducation à la santé ou l'intégration socioculturelle - pour prendre trois exemples connus de tous - sont autant de modifications des pratiques sociales qui sollicitent massivement l'animation.

Mais alors de quoi parle-t-on quand on parle d'animation ?

Ne serait-ce pas le flou de cette notion qui nous ferait voir de l'animation là où nous pourrions peut-être considérer plus bana-

lement de l'encadrement technique, de l'éducation, du travail social, de la médiation sociale, de l'information, de la gestion de projets culturels, etc. ?

Sans refaire ici l'historique de l'animation, il est clair que son développement s'est fait conjointement à celui du loisir. Bien qu'en France le loisir n'ait

jamais fait l'objet, en temps que tel, de politiques publiques, plus les pratiques de loisir s'instituaient, plus elles nécessitaient la mise en place de politiques publiques d'équipement, la formation de techniciens, des cadres juridiques particuliers, des nouvelles professionnalisations. Et plus ce cadre général évoluait, plus l'animation prenait une réalité conceptuelle : "les animateurs travaillent sur et dans le temps libre des autres"¹.

Toutefois la réalité professionnelle de l'animation nous donne à voir une palette de métiers différents, non seulement par le secteur d'intervention, les publics auxquels les animateurs s'adressent, mais aussi par le niveau d'intervention et de formation.

Une grande variété de métiers

Bien que de nombreuses catégories soient envisageables, toutes pertinentes, il est possible de distinguer grossièrement, comme Jean-Pierre Augustin et Jacques Ion le proposent, six secteurs d'intervention des animateurs² et, vous le constaterez, tous n'appartiennent pas au champ - même compris largement - du loisir :

- le secteur de diffusion et de création culturelles ;
- le secteur socioculturel, axé sur les activités d'expression et la production artistique de loisir, non professionnelle ;
- le secteur sociopolitique et socio-économique, "centré sur le développement social, le soutien à la vie associative et sur l'animation urbaine" ;
- le secteur socio-éducatif, secteur "traditionnel" de l'anima-

tion enfance/jeunesse, des centres de vacances et de loisirs, des maisons de quartiers, centres d'animation, etc. ;

- le secteur social, l'animation sociale est très diverse et touche de nombreux secteurs du travail social, de la politique de la ville à la prévention en matière de santé, en passant par l'éducation spécialisée ;

- le secteur sportif, considéré dans une optique différente du sport de compétition de haut niveau et à côté de l'encadrement technique des fédérations.

Nous pourrions, au regard de l'objet de cet ouvrage et de la place majeure qu'ont pris ces secteurs depuis quelques années, y ajouter, le tourisme et le développement local.

1 Geneviève
POUJOL -
Guide de
l'animateur
socioculturel -
Dunod, Paris
(1996).

2 Jean-Pierre
AUGUSTIN et
Jacques ION -
Des loisirs et
des jeunes -
Les Editions
Ouvrières, Paris
(1993).

L'ANIMATION : FONCTION TRANSVERSALE

A ces différents secteurs, à la croisée du culturel, du social et de l'éducatif, voire de l'économique, correspondent de nombreux métiers, dans les faits assez différents les uns des autres. D'une part, le terme "d'animateur" peut s'appliquer à des professionnels ou à des bénévoles, à des intervenants à temps plein ou à temps partiel, à des techniciens ou à des généralistes, à des personnels en face-à-face avec des publics ou à d'autres qui conçoivent, coordonnent et dirigent. D'autre

part, il existe des animateurs qui ne sont pas nommés comme tels, mais qui se voient qualifiés par leurs employeurs de coordonnateurs, de chefs de projets, d'agents de développement local, d'éducateurs, etc. Mais quelle que soit l'appellation d'origine (souvent non contrôlée !), l'originalité réside dans le fait que pour ces professionnels il n'y a pas d'ambiguïté sur leur identité et que si tous ne revendiquent pas l'appellation (contrôlée) "d'animateur", tous se reconnaissent comme tel.

Un dispositif transversal de formation

Cette multiplicité de métiers est à la fois générée et unifiée par un dispositif transversal de formation, presque entièrement sous la tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous pouvons en rappeler là quelques traits essentiels.

Longtemps le DEFA (diplôme d'Etat aux fonctions d'animation) a été "le" diplôme professionnel de l'animation, c'est-à-dire le seul. Ou presque. Il est, sans conteste, l'héritier lointain du diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (1964), qui lui rappelle son ancrage dans l'éducation populaire, puis l'héritier direct du certificat d'aptitude professionnelle à l'animation socio-éducative (1970) qui, lui, renvoie à la problématique de la technicité opposée ou non au contenu idéologique, de la "professionnalisation impliquée", mais aussi au combat pour la formation professionnelle des acteurs de l'animation.

● Le DEFA (1980, puis réformé en 1988) fut la conquête de la professionnalisation "vraie", l'aspiration à la reconnaissance sociale de la fonction, l'aspiration à la reconnaissance d'une **compétence de coordonnateur/concepteur/généraliste**.

Pour le caractériser rapidement, nous pouvons mettre en avant les éléments suivants :

- une formation de cadre, de gestionnaire, de coordonnateur, de concepteur ;
- une double tutelle, ministère de la Jeunesse et des Sports et ministère des Affaires sociales. Une absence plus ou moins remarquée du ministère de la Culture ;
- un éloignement de fait de l'animation directe au contact de l'activité et des publics ;
- les contenus d'une formation de généraliste de l'intervention sociale (relations humaines et pédagogie, connaissance de l'environnement social, gestion, administration, organisation, technique d'animation, et souvent communication, gestion de personnel, gestion de projet...);
- une formation en alternance école/terrain de pratique professionnelle.

Souvent vu comme un "super-animateur", le titulaire du DEFA semble s'inscrire dans une dynamique d'ascendance sociale rapide. Il ne reste qu'assez peu de temps dans l'un des emplois officiellement visés par sa formation. On peut noter à ce propos que c'est le seul diplôme de niveau III du travail social qui permette d'accéder directement à des emplois de direction et d'encadrement, ce n'est ni le cas du DEAS des assistantes sociales, ni celui du DEES des éducateurs spécialisés, ni celui d'aucun autre... Même s'il n'est

plus le seul animateur diplômé, la figure du "défasié" reste typique. De fait, il est souvent à l'articulation des idées et des actions et c'est ce qui justifiera que nous nous attardions ci-après sur ce niveau là.

● Ainsi, depuis 1980, date de création du DEFA, le paysage s'est complexifié. La revendication - qu'il faut replacer dans son contexte historique - d'un diplôme intermédiaire, situé entre le BAFA-BAFD³ et le DEFA, s'est soldée par la création d'un diplôme nouveau : le brevet d'Etat d'animateur technicien d'éducation populaire et de jeunesse (BEATEP). Comme son nom l'indique, il se veut un **diplôme de technicien**.

Son apparition a induit un inévitable partage du champ, obligeant les uns à se définir par rapport aux autres, d'une manière nouvelle qui imposait un filtre dont la pertinence fut contestée par certains : le diplôme.

Partage qui peut être vu schématiquement ainsi : au BEATEP l'animation de terrain, au contact des publics, des usagers ; au DEFA la responsabilité d'encadrement, de direction, la conception de projets d'envergure, la proximité immédiate et régulière aux "décideurs", au politique.

Ce bouleversement en contenait en germe un autre, né de la même logique : si l'animation peut s'organiser en deux niveaux, reconnus, décrits, induisant des formations différentes (voire complémentaires ?), pourquoi ne pas rechercher à l'organiser et à la structurer de manière encore plus fine en 3, 4 ou 5 niveaux ? Pourquoi ne pas mettre en place un "schéma directeur des formations à l'animation" qui articulerait des formations de niveaux V, IV et III, voire de niveaux II à I ? Ce qui fût fait, ou plutôt est en train de se mettre en place. Est apparu le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT, niveau V),

³ Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur/directeur de centres de vacances et de loisirs. Ces brevets, obtenus après des formations très courtes, ne sont pas des diplômes professionnels, même s'ils ont souvent été utilisés comme tels.

puis dernièrement le diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DE-DPAD, niveau II).

● Parallèlement, le secteur du sport connaissait un développement important, à la fois par l'augmentation du nombre de pratiquants et par la multiplication de l'offre de disciplines sportives différentes. Il fut donc créé, à côté des formations organisées par les fédérations sportives, une filière diplômante d'animation sportive : le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES), avec trois degrés de qualification. On peut, à ce propos, se poser valablement la question de savoir si ces diplômes peuvent être considérés comme des diplômes du

champ de l'animation. Si la réponse peut éventuellement être positive pour le premier degré, qui qualifie des éducateurs sportifs s'adressant à la masse des pratiquants, la réponse pour les autres degrés doit être plus nuancée. Suivant que l'on donne une plus ou moins grande priorité au sport de haut niveau et à la préparation aux compétitions nationales et internationales, on pourra considérer, ou non, que l'on a à faire à de l'animation. Puis, parmi les spécialités du BEES, est apparu le BEESAPT, brevet d'Etat d'éducateur sportif option activités physiques pour tous, diplôme plus généraliste et donc rapidement utilisé comme filière de formation par les animateurs.

comme telles et qu'ils infléchissent en fonction de leurs aspirations, voire qu'ils gèrent en opérant des choix dans le marché de l'emploi - ce qui est possible dans la mesure où il leur reste généralement ouvert.

Nous voyons bien, au regard des différents types de formations et de la réalité des emplois, que rechercher une figure idéale typique de l'animateur relève du défi intellectuel, voire du fantasme, probablement de l'impossibilité conceptuelle.

Que dire alors de cette stratification, qui s'accroît au fil du temps et modifie profondément ce pan de l'activité socioprofessionnelle ? N'est-il pas déjà abusif de vouloir désigner tous ces intervenants du même terme "d'animateur" ? N'est-ce pas entretenir un peu plus la confusion ?

Ainsi, si l'examen primaire du champ de l'animation nous donne à voir une grande diversité de métiers, il est clair pourtant que tous ces animateurs se reconnaissent comme appartenant au même "groupe professionnel". Pour donner un exemple, dans un groupe d'animateurs en fin de formation DEFA interrogé récemment, sur 25 stagiaires 23 disaient ne pas être désignés, sur leur lieu d'exercice professionnel, par le terme "d'animateur", mais dans le débat, tous se reconnaissent personnellement, sans l'ombre d'une hésitation, comme des animateurs. Quelle peut être alors la ou les caractéristiques unifiant ces différents professionnels ?

Des métiers mais une même fonction

L'animation est donc polymorphe et elle peut dérouter celui qui tente de la définir rapidement : "un des problèmes théoriques les plus importants reste celui d'une recherche approfondie du champ sémantique couvert par le terme animation", disait P. Besnard. Le terme "animation" est en effet très polysémique. En fait, l'apparent patchwork qu'elle présente ne doit être considéré que comme une image arrêtée d'un corps en perpétuel mouvement, qui ne rend pas plus compte de la réalité qu'un simple instantané. Elle peut même porter à contresens. Comme le proposait déjà l'enquête du ministère de la Jeunesse et des Sports de 1987/88, "les animateurs doivent être appréhendés dans leur environnement et d'une manière dynamique".

Le problème des frontières de l'animation est généralement mal posé. Il est d'ailleurs surtout posé par d'autres intervenants sociaux que les animateurs eux-mêmes, occultant le fait que, pour les animateurs, ces espaces soi-disant frontaliers

sonnent le lieu de la novation, de l'expérimentation. C'est essentiellement pour cette raison qu'ils sont investis en priorité, dressant un champ qui a paradoxalement tendance à se concentrer dans ses marges.

Au long de leur courte histoire, les animateurs ont intégré dans leur culture professionnelle - et cela a des traductions concrètes dans leur curriculum professionnel et personnel - cette dynamique qui requiert d'eux une grande mobilité. Les lieux, les durées d'exercice ont des issues aléatoires qu'ils acceptent

Intervenir dans une dynamique positive

A l'analyse, il apparaît que tous se reconnaissent dans une même "approche" des problèmes, issue (et constituant) une même culture professionnelle, qui les caractérise de manière typique. Pour essayer de préciser un peu, les animateurs, de plus en plus investis dans l'action sociale, ne travaillent pas sur le manque,

sur l'inachèvement, le handicap ou l'inadaptation, comme pourraient le faire d'autres travailleurs sociaux proches d'eux. Leur originalité réside dans leur manière de partir de **présupposés positifs**. Ils postulent les potentialités des personnes auxquelles ils s'adressent. On attend d'eux qu'ils créent du

lien social dans des espaces qui sont souvent des espaces de rupture, qu'ils développent une vie sociale plus riche, en provoquant une mise en tension dynamique des potentialités. L'animateur est alors souvent défini comme un agent de développement social, un médiateur social et culturel.

Il ne s'agit plus pour lui d'atteindre des objectifs connus précisément a priori, mais d'être capable d'une approche globale. Prenons un exemple aujourd'hui d'actualité : les "quartiers" dits difficiles. On sait que la multiplication des interventions spécifiques, spécialisées, si elle peut avoir quelque utilité est inopérante sur le fond. Là, l'animateur est souvent un acteur apprécié et recherché pour son appréhension globale des problèmes et la mise en œuvre d'actions partant des usagers. Son type d'intervention professionnelle coïncide bien avec la nouvelle philosophie du développement social urbain : approche globale, partenariat, placement central des usagers, inscription des projets et des actions dans la durée.

C'est cette fonction qui, partagée par tous les animateurs, constitue la base commune de leur profession, qu'ils soient chargés de l'insertion socioprofessionnelle de jeunes en rupture avec la société, de concevoir la programmation culturelle d'une ville moyenne, d'intervenir dans une école dans le cadre de l'aménagement des rythmes de vie des enfants, de diriger une base de pleine nature ou de coordonner le projet de développement local d'une zone rurale en voie de désertification. Dans le secteur particulier des loisirs, leurs approches sont du même ordre, privilégiant des finalités éducatives ou globalement humanistes et citoyennes à une prestation technique limitée. Les techniques ne sont que des moyens et c'est ce qui distingue l'animateur des nombreux emplois de techniciens sportifs (maître-nageur, professeur de sports de combat, moni-

teur de ski ou de voile, etc.), d'activités d'expression (professeur de dessin, de danse, metteur en scène, etc.), ou d'autres activités culturelles diverses. D'ailleurs les animateurs - et c'est cohérent avec ce qui vient d'être exposé - développent leur action presque exclusivement dans le secteur non marchand.

Ainsi le fractionnement technique, plus ou moins arbitraire, qui est induit par le dispositif de

formation, sous la tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports, ne peut tenir valablement qu'au regard de finalités connues et reconnues, constituant un cadre de références structurant l'action. Pour contestable qu'il soit, on peut dire qu'il n'a une chance d'être viable et validé par les professionnels et les employeurs qu'à une condition expresse : que l'animation ne soit pas vidée de (son) sens.

L'animation : une finalité

Si l'animation a été dans le passé et est encore parfois l'objet d'une dérive techniciste, souvent résultante malheureuse d'une concurrence mal comprise avec le secteur marchand, elle ne peut être définie par ses seuls aspects techniques, ni par la juxtaposition sèche de portefeuilles de compétences d'une gamme d'intervenants dans les secteurs du loisir, de la culture, du travail social ou de l'éducation complémentaire de l'école.

L'animation, si difficile à cerner, se présente davantage comme une finalité que comme un ensemble de rôles définis dans un champ professionnel identifié.

On comprend mieux alors que pour une même fonction d'animation, puissent coexister de nombreux métiers d'animateurs. On comprend mieux aussi la relative imprécision du champ de l'animation, le fait qu'il soit difficile même de connaître les forces qui l'agitent ou l'organisent. Nous sommes sur un terrain où les cartographies sont multiples sans que jamais une des versions ne devienne "la bonne", "l'officielle". Les frontières sont souvent mouvantes, mal connues, et par conséquent contestées, mais de l'extérieur.

Quelques atouts d'une profession originale

A partir d'une étude récente, nous avons essayé de dégager quelques-uns des atouts professionnels des animateurs. Il est clair que nous ne parlons là que des animateurs de niveau III et II, c'est-à-dire de ceux qui sont peu ou prou dans une situation de responsabilité dans l'élaboration et la conduite des projets d'animation et, par contre, assez peu en situation d'animation directe d'un public. Mais leur niveau de responsabilité dans l'élaboration des projets, leur implication dans la formation des animateurs de niveaux V et

IV, leur position hiérarchique dans les équipes de professionnels, nous permet de dire que ces atouts - qui sont probablement partagés par l'ensemble des acteurs chargés de la mise en œuvre des politiques d'animation - sont pour le moins à l'origine d'une certaine mise en forme des programmes d'animation.

Au fil des écrits professionnels sur lesquels nous avons travaillé, et que nous avons rapprochés d'analyses de données issues d'observatoires régionaux des métiers de l'animation, les

animateurs de niveaux III et II (DEFA, DESA et DSTS⁴) nous dressent le tableau d'une fonction originale et nous disent qu'ils possèdent indéniablement

des atouts qui peuvent faire d'eux aujourd'hui des intervenants sociaux privilégiés. Nous en donnons là, dans une première approche, quelques-uns.

qu'est le loisir aujourd'hui pour les différentes catégories de personnes et ce qu'il va devenir. Ce qui aura bien entendu des incidences sur la construction des programmes d'activités, sur les politiques d'équipements, sur les manières d'articuler l'éducation scolaire et les loisirs éducatifs, sur la gestion du temps libéré par rapport aux évolutions actuelles du travail.

Une culture de la proximité au politique

Les animateurs ont gardé de leurs racines baignées d'éducation populaire, la conscience claire que toute action doit avoir un "sens". La fonction d'animation a toujours été en articulation avec le politique, avec la politique. Ainsi, c'est probablement la seule profession du travail social et du loisir à avoir développé depuis longtemps une culture de la relation aux élus.

Cette proximité avec le politique se traduit par une approche politique (au sens de la gestion des affaires publiques, non partisane) des problèmes qui leurs sont posés, comme le montre l'argumentaire typique de cet "animateur d'insertion" qui dit la vision sociétale qui guide sa démarche et dans laquelle il souhaite inscrire les projets d'animation du service qu'il dirige : "le débat aujourd'hui ne devrait plus tant porter sur l'application d'une stratégie cohé-

rente de répartition, sur la capacité à mener une nouvelle politique redistributive s'appuyant sur le partage des fruits matériels limités d'une croissance réduite, que sur la mise en œuvre d'une politique économique et sociale offrant à tous la possibilité de se situer dans un ensemble social, dont le travail salarié ne serait plus le seul axe structurant, d'autres formes d'activités socialement valorisées devraient voir le jour". On comprend comment une telle conception de l'Homme et de la Société peut infléchir certains choix. On voit au passage se dessiner là - à travers la tentative de valoriser socialement "d'autres activités" que le travail - comment certains animateurs articulent aujourd'hui d'une manière nouvelle les activités traditionnellement dites "de loisir", avec une nouvelle organisation des temporalités sociales, imposées par la crise de la société salariale.

Une liberté d'action inscrite dans la culture professionnelle

Cette liberté d'action est, nous semble-t-il, un des atouts majeurs des animateurs. Leurs discours et leurs pratiques nous disent leur grand degré de liberté dans l'activité par rapport aux prescriptions institutionnelles. Cela aussi les distingue des autres professionnels du social, de l'éducatif et des loisirs (et les rapproche là de certaines professions du culturel). On peut essayer de l'expliquer par le niveau des attentes des commanditaires des projets d'animation, plus proches des finalités et donc moins attachés au détail de l'intervention technicienne. L'animation s'avère moins sujette aux injonctions et à l'urgence.

Cette liberté est revendiquée - et depuis toujours - par les animateurs comme une des conditions d'exercice de leur métier. Il faut bien dire qu'en corollaire, elle est aussi un des arguments utilisés dans la critique de l'animation, souvent vue alors comme manquant de consistance et d'orthodoxie.

L'adaptabilité

Le changement apparaît comme une donnée permanente de la culture professionnelle des animateurs. L'évolution des

La formation à l'approche globale

Les transformations rapides de notre société, voire les mutations en cours, le bouleversement des valeurs, la réinterrogation de la prééminence de l'idée de progrès, nous amènent à constater qu'il est aujourd'hui illusoire de vouloir relever les défis contemporains sans avoir une approche globale et complexe des problèmes sociaux.

Les animateurs ont été nourris, culturellement, de la nécessaire **approche globale**, c'est-à-dire complexe. L'analyse des contenus de formation nous montre qu'ils ont été formés à aborder les relations humaines sans

oublier l'environnement social, à envisager les pédagogies sans négliger la gestion, à rechercher les interactions qui forgent les situations. Mais surtout, ce qui leur permet de **gérer la "complexité sans complexe"**, ce n'est pas leur outillage technique en lui-même, mais la chance qu'ils ont de pouvoir le tremper au bain de leur culture professionnelle. C'est ce qui les autorise et les contraint à exiger du "sens". Dans le domaine du loisir, cela se traduit, entre autres, par une volonté de concevoir des projets qui ne fassent pas l'économie d'une réflexion sur ce

4 DESA :
diplôme
d'études
supérieures en
animation.
Diplôme de
niveau II mis en
place par
l'INJEP, établis-
sement public
du ministère de
la Jeunesse et
des Sports.
DSTS : diplôme
supérieur en
travail social,
diplôme de
niveau II, sous
tutelle du
ministère des
Affaires
sociales.

contextes professionnels est rapide et interdit à l'animateur toute vision déterministe. L'effet le plus intéressant est sans doute d'avoir contraint les animateurs à développer une grande adaptabilité.

Capables d'agir dans des situations très différentes sans perdre leurs repères, ils sont, en fait, servis là par leur formation avant tout généraliste et la possibilité de référer leurs actions à des finalités connues.

Cette adaptabilité, qu'ils avancent parfois comme une originalité presque emblématique, pourrait participer d'une utopie mais elle s'avère réaliste, puisque, le moment venu, l'animation doit et sait se spécialiser.

L'acteur généraliste qui, pour agir, utilisera de multiples leviers aussi différents que la diffusion culturelle, l'éducation, la formation, la gestion de projet, l'intervention sociale, fera place alors au technicien spécialisé, animateur ou non.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que, quand l'animateur se spécialise, c'est plutôt par rapport à des types de publics (personnes âgées, petite enfance...), des secteurs d'intervention (milieu rural, quartiers...) ou des problématiques (politique de la ville, développement local, éducation spécialisée...) que par rapport à des "activités" techniques (telles qu'une pratique sportive ou d'expression).

Cette mobilité, cette disponibilité historique, a tenu l'animateur loin des enjeux des féodalités institutionnelles, des problématiques de territoire étroitement corporatistes qui, trop souvent, engluent les intervenants sociaux et les fragilisent, comme le constatait Jean-Noël Chopart, chargé de mission à la MIRE (ministère du Travail et des Affaires sociales).

Une implication militante encore réelle

Nous avons tenu à aborder aussi, même rapidement, l'aspect de l'implication militante. Les animateurs, dont on sait que le recrutement et les trajectoires personnelles typiques ont évolué avec le temps, restent toutefois dans leur grande majorité des militants, du moins dans le domaine associatif. Ce constat, que nous avons pu faire, recoupe les résultats d'une petite enquête menée il y a quelques temps dans un institut de formation de travailleurs sociaux par un groupe d'étudiants. Il y apparaissait très clairement que les animateurs restaient des militants associatifs et ce, bien plus impliqués et dans bien plus d'associations diverses, que les assistants de services sociaux ou même les éducateurs spécialisés.

On peut voir dans ce paramètre une preuve supplémentaire de leur "expérience sociale", valorisée lors des sélections d'entrée dans les formations d'animateur, ou encore de leur pratique citoyenne. Indubitablement, cette donnée a à voir avec leur manière de considérer les usagers et de les placer au centre

des problématiques, dans une position active de prise de pouvoir sur les situations.

Il serait intéressant, à ce propos, de pouvoir considérer le poids des modifications intervenues ces dernières années dans le recrutement (incidence des mesures en faveur de l'insertion sociale et professionnelle) et dont on nous dit qu'elles mettent en péril la fonction d'animation, mais dont on peut penser, pour le moins, qu'elles sont à l'origine d'un hiatus certain entre les représentations - donc les attentes - de certains stagiaires, ignorants du monde de l'animation, et les formations conçues et construites en référence à un autre public, plus "traditionnel".

Quoi qu'il en soit, l'existence - et parfois l'absence - de cette implication militante doit être rapprochée de la question centrale de l'existence d'un référentiel idéologique dans l'animation, dans le sens où les animateurs font référence explicitement à des valeurs qui guident leur action. A la question du loisir, ils répondront : pour quoi faire ?

Des loisirs, oui... mais pourquoi faire ?

La transformation de la société salariale

Le loisir a constitué la part la plus importante du temps libéré par l'évolution des conditions du travail et tout spécialement par la réduction du temps de travail, tant que cette réduction a été la conséquence des luttes syndicales qui visaient à améliorer les conditions de vie des salariés. Mais aujourd'hui chacun peut constater que la société salariale est en crise.

L'animation s'est historiquement développée en parallèle de l'extension des temps de loisirs. Mais devant les problématiques nouvelles nées de cette "crise" de la société salariale⁵, l'animation a été sollicitée dans des contextes nouveaux pour elle. Nous pouvons donner, à titre d'exemple, les attentes explicites exprimées envers l'animation sportive en matière d'inté-

⁵ Robert CASTEL - *Les Métamorphoses de la question sociale - une chronique du salariat*, Fayard, Paris (1995).

gration sociale des jeunes. D'une considération classique du sport comme pratique intégrante, nous sommes passé à une conception quasi thérapeutique de l'utilisation du sport auprès de jeunes déstructurés ou pour le moins en perte de repères.

La problématique de l'exclusion a modifié profondément la conception de l'intervention sociale, comme elle a, par contrecoup, modifié la réalité des loisirs.

Les animateurs peuvent faire jouer là aussi l'originalité de leur approche.

Ainsi, dans de nombreux domaines qui, hier, étaient l'apanage de techniciens spécialisés, les difficultés nouvelles liées à la destruction progressive du lien social ou à la marginalisation sociale, ont amené les responsables de la gestion de la cité à faire appel à des animateurs, jugés en capacité d'apporter des réponses originales, nouvelles, là où d'autres ont échoué ou sont soupçonnés de pouvoir échouer. Lourde responsabilité !

L'animation, comme fonction⁶ en acte collectivement et supportée par une certaine conception globalement humaniste de la société, se trouve donc potentiellement en adéquation fonctionnelle avec le contexte particulier de l'exclusion.

C'est probablement ce qui faisait dire à Jean-Noël Chopart, que dans la crise que traverse le travail social, ce sont les animateurs qui s'en tirent le mieux. Il semble bien, en effet, que l'animation ait une approche originale et intéressante de la nouvelle question sociale. On peut dire, pour reprendre le titre d'un des chapitres de l'ouvrage de Jean-Claude Gillet⁷ que "l'animation est utile à la démocratie et que la démocratie est nécessaire à l'animation".

Une certaine conception du loisir

Comme nous le laissons entendre ci-dessus, c'est aussi par le démarquage d'avec les techniciens du secteur marchand que les animateurs peuvent se définir. Si les "prestations de services" ne sont pas exclues de la gamme des interventions des animateurs, elles ne sont jamais envisagées sous le seul angle du profit financier. De leurs valeurs, d'une certaine conception de l'Homme, de la Société et des rapports humains⁸, les animateurs ont construit leur manière d'appréhender le temps libéré et les loisirs. C'est cette conception, globalement humaniste, qui met en ligne de mire de leurs interventions professionnelles la "figure impossible du citoyen", pour reprendre la belle expression de Jacques Ion. C'est probablement cela qui fait la différence essentielle - et fondamentale - d'avec toute la gamme des techniciens du loisir. Les animateurs revendiquent la nécessité de se poser la question des finalités, quand on leur pose celle de l'occupation des temps de loisir et des activités.

Pour conclure...

Mettons en avant un élément dont l'importance n'échappera pas à tous ceux qui, intéressés, se posent la question de savoir si ce secteur peut comporter pour eux quelques débouchés : l'animation est actuellement en plein essor. En ces temps de mutation sociale qui voient l'emploi se raréfier, l'animation est encore un secteur qui embauche. Le nombre des professionnels de l'animation ne cesse d'augmenter et souvent dans des secteurs novateurs et inattendus, offrant une gamme de métiers pouvant correspondre aux aspirations

Des loisirs, oui... mais pour quoi faire ? Il ne s'agit pas pour eux de refuser a priori l'idée de l'occupationnel, ou de rejeter l'intérêt du ludique au profit de l'éducatif, mais bien de pouvoir en permanence argumenter sur les caractères occupationnel, ludique, culturel, social, éducatif de telle ou telle activité dans laquelle ils sont impliqués. Il s'agit pour l'animateur, parce qu'il réfère son action à une certaine conception de la citoyenneté, de pouvoir vérifier que chaque action engagée est bien le fruit d'une décision individuelle ou collective et que la possibilité de choix a existé, en toute liberté et dans l'intérêt de l'utilisateur. En cela, on peut dire que l'animation est empreinte d'une certaine dose d'utopie, mais qu'elle veut réaliste, puisqu'il n'y a pas d'animation sans mise en œuvre ; l'action est l'alpha et l'oméga de l'animation, au point que les animateurs ont pu, parfois à juste titre, être taxés "d'activisme".

variées de nombreux jeunes intéressés par les relations humaines et attirés par les champs du loisir, de la culture, de l'action sociale ou de l'éducation périscolaire. Si les employeurs sont de plus en plus exigeants sur les qualifications de ces professionnels, rappelons nous que ceux-ci ont, comme nous avons voulu l'expliquer, des atouts à faire valoir et que les formations en permanentes évolutions collent assez bien, au final, avec les évolutions actuelles ou prévisibles de l'animation.

Olivier Douard, sociologue chargé de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

6 Voir à ce propos Jean-Claude GILLET, *Animation et animateurs*, L'Harmattan, Paris (1996) p. 74 et sq.

7 Jean-Claude GILLET, op. cit.

8 Cf. la recherche en cours intitulée "Animation/animateurs-diversité socioprofessionnelle et systèmes de valeurs", Olivier DOUARD et Salih AKIN, INJEP/SUDLA-CNRS (1996-97).

par
Catherine
Beccarelli
et Valérie
Hellouin

Nouvelles pratiques de loisirs et formation

Des colonies de vacances à la médiation...

dans sa préface de l'ouvrage, Jean-Pierre Augustin parcourt près de quarante ans d'histoire des loisirs, de leur naissance comme temps de repos complémentaire au travail, jusqu'à leurs récents développements dans des temps sociaux fortement modifiés par l'apparition du chômage et les limites de la société salariale.

Des premiers congés payés aux parcs de loisirs, des colonies de vacances à l'action culturelle dans les quartiers en difficulté,

une diversité et une quantité impressionnantes d'acteurs, de mouvements, d'institutions et de réseaux ont contribué au développement d'un secteur vaste et dense dont le poids économique était, en 1994, évalué à plus de 10 % du PIB¹.

L'objet de cet ouvrage est de faire apparaître, en donnant la parole à des spécialistes et observateurs privilégiés, les fondements, la nature et les possibles développements de la situation actuelle du secteur des loisirs en terme d'emploi et de formation.

de loisirs dans la consommation des ménages se poursuit, surtout en ce qui concerne l'achat de biens d'équipement de loisirs (étude APEC, op. cit.).

Entre 1990 et 1995, l'analyse de la consommation des ménages par produit² fait apparaître les évolutions suivantes :

- spectacles et jeux de hasard, + 50 % ;
- sports, + 30 % ;
- services récréatifs et culturels et sports, + 47 %.

En 1991, selon l'INSEE³ la structure des dépenses du poste loisirs était la suivante :

- articles de loisirs, 66 % ;
- services de loisirs/spectacles/culture/sport, 26 % ;
- enseignement 8 %.

Les loisirs : champ économique ?

La plupart des études mentionnent en préalable la difficulté d'établir une définition tant sociologique qu'économique des loisirs, d'où la rareté des

données statistiques pertinentes en la matière.

On peut cependant souligner que, depuis les années 70, le développement des dépenses

Notre ouvrage porte plus particulièrement sur les deux dernières catégories. En effet, les activités et métiers couverts par nos travaux sont ceux "dont la finalité est proprement de loisirs" tels que les définit l'étude APEC (op-cit), par opposition aux "activités support" et aux "producteurs d'articles" (voir le schéma dans l'encadré ci-contre).

Dans le présent ouvrage, nous reprenons à notre compte l'essentiel de la définition de Leneveu et Alii des "activités dont la finalité est proprement de loisirs", qui associe "l'ensemble des activités de service, culturelles, sportives ou de détente, qui puissent être rapprochées dans une démarche de loisirs, c'est-à-dire, de l'utilisation du temps libre par l'individu"⁴.

Les trois cercles d'activité de loisirs

"Trois cercles d'activités ont été définis en fonction de la relation au client, consommateur de loisirs.

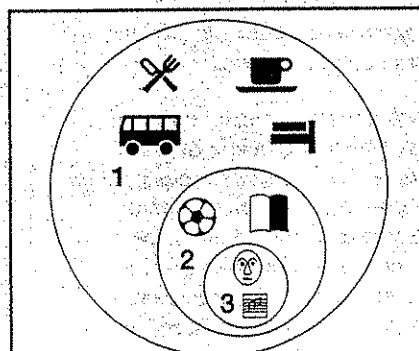
- Le premier, à la périphérie, comporte les activités support, comme la restauration, l'hébergement et le transport.

En effet, le métier des transportistes, par exemple, n'est pas de fournir des loisirs, mais de véhiculer des passagers, quelle que soit la finalité du déplacement (professionnel ou pour le plaisir).

- Dans une position intermédiaire, le deuxième cercle associe les producteurs d'articles à vocation récréative, sportive ou culturelle. Le métier de ces producteurs n'est pas réductible à la dimension "loisirs" de leurs produits.

- Enfin, au centre de cet ensemble d'activités croisées, se situent les métiers

dont la finalité est proprement de loisirs".



- 1 - Les activités support
- 2 - Les producteurs d'articles
- 3 - Les services spécifiques

Source : "Les métiers des loisirs", Leneveu, Reveret (op. cit.).

Loisirs et emploi : difficultés d'une approche globale

Le domaine des loisirs couvert par cet ouvrage constitue un espace à la fois divers et mouvant. Nous avons en effet rassemblé des informations sur des champs d'activités et des actions de formation qui relèvent de domaines aussi différents que :

- la culture ;
- les activités physiques et sportives ;
- le tourisme ;
- les loisirs récréatifs et les vacances ;
- les loisirs éducatifs, sociaux, socioculturels ou à visée d'insertion ;
- les loisirs scientifiques.

A cette première diversité s'ajoute celle des types d'employeurs. En effet et ainsi que le détaille l'étude APEC précédemment citée, les professionnels des loisirs peuvent relever d'au moins cinq types de couples employeur/salarié :

- les salariés permanents des établissements publics à voca-

tion culturelle (opéras, grands théâtres nationaux, musées...);

- le personnel des collectivités territoriales en charge d'activités de loisirs (centres de loisirs, services culturels municipaux...);

- les salariés permanents des entreprises du secteur privé, à vocation touristique, culturelle, sportive ou récréative (parcs de loisirs, clubs de sport et de remise en forme, clubs de vacances...);

- les salariés des petites sociétés et associations, parfois subventionnées, à vocation touristique, artistique, sportive ou socio-éducative (compagnies de danse et de théâtre, clubs sportifs de quartier, associations de développement local...);

- le personnel intermittent des structures ci-dessus (intermittents du spectacle, animateurs saisonniers...).

Il convient d'ajouter à cette typologie les personnes exerçant une activité à titre bénévole.

Sport, spectacle vivant et tourisme : plein essor de l'emploi entre 1975 et 1990

Selon l'étude APEC (op-cit), il est cependant possible d'évaluer de grandes tendances en matière d'emploi, qui serviront de toile de fond aux différentes approches proposées dans cet ouvrage.

En premier lieu, on peut souligner la part significative de l'emploi non salarié dans ce secteur, qui équivaut à la fin des années 80 à 30 % de l'emploi salarié. Il s'agit essentiellement de bénévoles, indemnisés ou non.

Par ailleurs, des observations sur la période 1976-1991 ont mis en évidence l'essor de l'emploi dans les domaines suivants : sport et remise en

marchand (subventionné) et tourisme (conçu ici dans le sens classique et restreint de l'agence de voyage).

Selon "Périples Tourismes" n° 5, la lettre de la Direction du tourisme (ministère du Tourisme, novembre 1995), "entre 1975 et 1990, le secteur du tourisme a généré, à lui seul, plus de 100 000 emplois, soit une augmentation, chaque année, de 7 500 postes environ".

La structure de l'emploi est très variable en fonction des domaines d'activité, ainsi que l'illustre le taux d'encadrement. Toujours selon l'étude APEC (op-cit), le taux moyen d'encadrement est de 21 % mais les disparités entre les

extrêmes sont importantes : des 45 % du spectacle vivant subventionné aux 7 % du sport (secteur marchand - gestion des centres sportifs, remontées mécaniques et professionnels du sport).

Du guide-interprète en milieu rural au régisseur de spectacles de rue : quelques points communs

A la lecture, tant des études générales sur les loisirs que des analyses plus spécifiques de tel métier ou telle fonction proposées dans cet ouvrage, on retiendra quelques caractéristiques communes à toutes les activités :

- la capacité à fournir, en temps réel, une production ou une prestation, dans une relation directe avec l'utilisateur ou le client ;

- la prise en compte de la dimension relationnelle de l'activité, que ce soit en termes d'organisation (diversité des domaines d'intervention, des approches et des publics), de gestion ou de fonctionnement en équipe ;

- les conditions de travail liées à la saisonnalité ou à la variabilité de la demande.

Un acteur au centre des évolutions : l'animateur

Ainsi que les définit Olivier Douard dans son article, les animateurs se trouvent "à la croisée du culturel, du social, de l'éducatif et de l'économique".

En terme d'emploi, l'animateur peut être "professionnel ou bénévole, intervenant à temps plein ou à temps partiel, technicien ou généraliste, face-à-face avec des publics ou concepteur, coordonnateur, dirigeant...".

1 "On peut estimer que le poids économique des loisirs et du tourisme dépasse 10 % du produit intérieur brut" In "Les métiers des loisirs" Leneveu, Reveret et Allié - Demain les cadres - APEC (1994).

2 INSEE résultats "la consommation des ménages en 1995". Montant de la consommation par produit en millions de francs courants.

3 INSEE résultats n° 39/40 in "les métiers des loisirs" (op-cit).

4 Font partie du champ de définition de l'étude APEC (op. cit.) mais sont exclus du champ du présent ouvrage les domaines suivants : cinéma-télévision, radio, centres de congrès-salons-expositions.

INTRODUCTION

L'animateur est présent de manière significative dans tous les domaines couverts par notre ouvrage. Si, d'un point de vue qualitatif, les contenus et spécificité de cette famille professionnelle sont de mieux en mieux cernés, l'importance quantitative de cette catégorie d'acteurs transversale à toutes les activités de loisirs n'est pas encore établie.

A titre indicatif, le CIDJ⁵ diffusait, en 1995, les estimations suivantes : "le marché du travail de l'animation compte environ

350 000 salariés répartis dans 45 000 établissements dont la majorité comprend moins de 10 salariés".

C'est pourquoi les partenaires sociaux, avec l'appui du ministère du Travail, conduisent une approche prospective de l'évolution de l'emploi dans la branche, en organisant un contrat d'études prospectives dont les résultats devraient être connus en 1998. Une convention collective de l'animation socioculturelle existe déjà depuis 1989.

Nouveaux loisirs et formation : les tendances émergentes

La pratique du tir à l'arc, du saxophone ou l'emprunt de livres et de CD ROM à la médiathèque municipale, de même que le séjour à la mer ou à la neige constituent désormais des "pratiques de loisirs stabilisées et intégrées" pour reprendre l'expression de Jean-Louis Plé, du ministère de la Jeunesse et des Sports. À ces pratiques, correspondent des dispositifs de formation largement identifiés et que le lecteur retrouvera dans le tome II de ce guide (fiches détaillées). Sans prétendre à l'exhaustivité, ce recensement nous semble refléter l'essentiel des catégories d'organismes de formation susceptible d'intervenir dans chaque domaine des loisirs.

La formation aux métiers des loisirs repose largement aujourd'hui sur un dispositif qui oriente et organise l'offre de formation des professionnels de l'animation depuis le début des années 80 : la filière du ministère de la Jeunesse et des Sports. Les résultats d'une enquête, réalisée par le Centre INFFO auprès de 160 organismes de formation (voir, dans le présent ouvrage, l'article intitulé "Enquête dans le domaine des loisirs : premières analyses de l'offre), révèlent en effet la pré-

dominance des diplômés de cette filière.

Les universités, ainsi que des écoles et organismes publics et privés développent également une offre de formation dans les domaines suivants : animation, sport, culture et tourisme.

En parallèle et plus récemment, des acteurs des loisirs et/ou de la formation révèlent et investissent de nouveaux champs. Ainsi, les acteurs, réseaux et institutions sollicités pour la réalisation de cet ouvrage mettent en avant des tendances nouvelles, en émergence ou en cours de développement. Fonctions, métiers ou "simples" espaces d'intervention en cours de découverte, ces nouvelles tendances, sans prétendre à l'exhaustivité, constituent d'ores et déjà les facteurs de transformation des formations d'aujourd'hui et de demain.

Première tendance : le rôle de l'animation sur la cohésion sociale. Des jeunes aux personnes du troisième ou quatrième âge, une partie de plus en plus large de la population est soumise au risque d'exclusion sociale. Et l'exclusion, comme le souligne Jean Hurstel (cf. article dans le présent ouvrage), "est aussi et avant tout un phénomène culturel". Les questions de santé, de relations interculturelles ou de prévention de

situations à risques (toxicomanie, marginalisation) sont désormais une constante des situations professionnelles vécues par les acteurs des loisirs. En terme de formation, l'on retrouve cette nouvelle tendance dans la définition d'actions qui visent aussi bien l'accompagnement périscolaire que l'organisation de séjours de vacances ou d'activités artistiques. En fonction du niveau visé et des débouchés professionnels pris en compte, les formations vont rechercher l'acquisition de capacités à intervenir auprès de publics spécifiques ou de compétences transversales aux différentes situations d'exclusion. Au-delà de formations qui visent la qualification de professionnels intervenant sur des temps identifiés comme loisirs (à côté des divers temps contraints), certaines formations vont jusqu'à intégrer dans leurs objectifs des compétences en matière d'insertion sociale et professionnelle.

On retrouve également dans cette tendance, les ateliers d'art partagé, mis en place pour favoriser l'insertion sociale des publics et l'insertion professionnelle des artistes (cf. l'article de Matchel Arreguy dans le présent ouvrage), ainsi que la mise au point de dispositif d'orientation et de formation destinés à des artistes RMI^{stes}, dans le but de faciliter leur insertion (cf. l'article de Christian Taillandier).

Une deuxième tendance prend les formes du développement local dans les quartiers et le monde rural : les collectivités locales occupent, aux côtés des associations et, très souvent, selon divers partenariats avec ces dernières, une place importante dans les politiques de loisirs. Elles sont, par ailleurs, employeurs d'animateurs socioculturels et sportifs.

En milieu urbain, les actions de loisirs ont progressivement été orientées par la politique de la ville, le développement des ser-

5 Centre d'information et de documentation jeunesse - Actuel CIDJ-fiche 2.493 Animateur socioculturel - juillet-août 1995. Les secteurs d'activités cités dans cette fiche sont les suivants : tourisme et loisirs récréatifs, action sociale, développement local et services de proximité.

vices de proximité et même le montage de structures et dispositifs d'insertion (plans locaux d'insertion par l'économie, notamment). Autant de tendances qui influencent les demandes locales en matière de qualification et l'offre de formation.

Au plan rural, les préoccupations liées à l'exclusion et à sa prévention s'ajoutent à l'impératif de maintien au pays des populations. En ce sens, des réseaux nationaux, tels que les fédérations des familles rurales ou des foyers ruraux, s'attachent à renforcer le tissu associatif local, ce qui passe par des actions de formations spécifiques autour de l'animation, mais aussi du tourisme vert et du sport en milieu rural.

Au plan local, la valorisation du patrimoine naturel, culturel ou architectural (cf. article Villes et

pays d'art et d'histoire : animateurs du patrimoine et guides-conférenciers), l'environnement et l'écologie sont également intégrés aux actions de formations liées aux spécificités économiques des territoires.

Une troisième tendance peut être soulignée à travers le rapprochement de différents pôles auparavant distincts : loisirs et sciences (loisirs scientifiques, cf. l'article sur le développement de l'astronomie amateur), loisirs et industrie (tourisme industriel), tourisme et culture (tourisme culturel, cf. l'article de Josquin Barré)...

En quatrième tendance, nous avons relevé le développement particulièrement récent ou important de certains secteurs tels que les parcs de loisirs et d'attraction (voir l'article de l'AFDAS et celui sur le Parc Astérix et le Futuroscope) ou les

festivals (cf. Festivals en Europe : les emplois à la fête), ainsi que de la demande de formation qui semble se dessiner depuis peu pour les professionnels des arts de la rue (voir l'article sur la formation professionnelle continue dans ce secteur).

Enfin, la dernière tendance repérée se concrétise par l'apparition, ou l'identification, récente de fonctions de médiation, dans différents contextes, par exemple :

- médiateur culturel (voir l'article d'Odile Coppey et Elisabeth Caillet) ;
- médiateur de quartier (cf. article "Médiateurs de quartiers contre la fracture sociale") ;
- animateur culturel avec un rôle de médiation culturelle (cf. article IFP-OROLEP : capacités et fonctions des animateurs culturels).

Catherine Beccarelli et Valérie Hellouin
chargées d'études de l'Observatoire
de l'évolution des pratiques de formation du Centre INFFO